

Anarore / il y a treize années

[De nouvelles taxes au G-D Luxembourg](#)

Salut à tous,

A titre d'information:

Sur ce [site](#), je suis tombé sur une nouvelle intéressante mais pas gaie du tout:

Le G-D du Luxembourg va adapter les taxes en relation aux autorisations d'armes:

Je cite du projet du règlement grand-ducal:

En ce qui concerne l'adaptation des taxes, le point 1) de l'article 1er du projet de règlement vise, d'une part, à augmenter les taxes existantes comme suit:

catégorie B : de 17 à 25 euros ;

catégories C à F : de 17 à 50 euros;

catégorie H : de 4 à 10 euros.

Pour les tireurs sportif, la taxe de 17€ est ainsi alors presque triplée!!!

D'autant plus, l'argumentation est mince:

Par ailleurs, en ce qui concerne les catégories C à G, cette adaptation vise également à endiguer certains phénomènes qui n'ont cessé de gagner d'ampleur au cours des dernières années et qui génèrent une surcharge de travail inutile au sein du Service des armes prohibées.

En effet, de plus en plus de titulaires introduisent régulièrement et à des intervalles très courts entre une et deux semaines -des demandes en vue de faire rayer une arme en raison d'une vente, pour introduire deux semaines après une nouvelle demande en raison de l'achat d'une autre arme, etc.

Un autre phénomène de ce genre est celui de la transcription répétée d'une ou de deux armes entre les différentes autorisations du même titulaire. Ainsi, un grand nombre d'administrés sont en même temps titulaires d'un permis de port d'armes de chasse ou de sport et d'une autorisation de détention. Or, étant donné que les permis de port d'armes de chasse et de sport sont limités à un maximum de respectivement 22 et 23 armes, un nombre grandissant de titulaires ont pris l'habitude d'introduire régulièrement et à des intervalles très courts des demandes afin de faire transcrire une ou deux armes déterminées de l'autorisation de détention vers le permis de port d'armes et sport et/ou de chasse et vice-versa.

L'augmentation de la taxe concernant les catégories C à G ne tient donc pas uniquement compte de l'augmentation des frais et coûts généraux, mais vise également à inciter les administrés à regrouper plusieurs demandes en une seule, respectivement de s'abstenir de certains genres de demandes non nécessaires.

La réintroduction d'une taxe pour les autorisations de la catégorie G (carte européenne d'armes à feu) est motivée par des raisons similaires. Le Service des armes prohibées est régulièrement confronté à des demandes y relatives basées dans beaucoup de cas sur le simple fait que la demande est gratuite et que le titulaire veut en disposer pour le cas où il se rendrait à l'étranger. Or, très souvent, ces cartes européennes d'armes à feu reviennent -après leur expiration cinq ans plus tard -au Service des armes prohibées sans être pourvu d'un seul «visa» d'un autre Etat membre, ce qui prouve qu'elle n'a pas été utilisée conformément à sa finalité.

No comment !!!

Anarore

jpdx / il y a treize années

[Re: De nouvelles taxes au G-D Luxembourg](#)

Ouaip,

Il n'aura pas fallu attendre, depuis que l'obligation de levée du secret bancaire a incité les étrangers européens à rapatrier leur argent, pour que le GD se cherche de nouveaux revenus.

Il a même vite pris le pli des autres états qui refusent les décisions de l'UE pour faire rentrer le fric.

La Carte européenne est gratuite, donc l'association des tireurs Lux peut attaquer l'état en justice.

De plus, pour se rendre dans un état de la CE, il ne faut pas nécessairement de visa...

Sous des apparences "gentillettes", le GD a une des lois les plus limitatives en matière d'armes (pour ses ressortissants).

Anarore / il y a treize années

[Re: De nouvelles taxes au G-D Luxembourg](#)

jpdjx écrivait:

-
- > La Carte européenne est gratuite, donc
 - > l'association des tireurs Lux peut attaquer l'état
 - > en justice.
 - > De plus, pour se rendre dans un état de la CE, il
 - > ne faut pas nécessairement de visa...
 - > Sous des apparences "gentillettes", le GD a une
 - > des lois les plus limitatives en matière d'armes
 - > (pour ses ressortissants).

Malheureusement, notre chère fédération a la bouche cousue, puisqu'on n'entend aucune prise de position, ni sur les nouvelles taxes prévues, ni sur la nouvelle loi sur les armes qui est en préparation... Dommage, mais tant que les tireurs licenciés payent leur licence, pourquoi aura-t-elle une motive à se faire entendre...

Et justifier les taxes des permis UE, lié au fait qu'ils retournent au ministère n'ayant pas de Visas apposés, c'est un peu mince comme argument.

Dans mon cas personnel, qui tire (au GD et) en Belgique ou il me faut le permis UE pour m'y rendre, je n'ai pas besoin de Visa pour... De même si je me rends en France (ou se trouve notre stand officiel (!) de la fédération luxembourgeoise), je n'ai pas besoin de Visa! On pourra croire que les auteurs de ce règlement n'y connaissent grand chose de la matière...

Je ne dirais pas que le GD a une loi trop limitative par rapport aux autres pays, juste que les procédures sont trop longues...

Bonne journée,

Anarore

lagaffe / il y a treize années

[Re: De nouvelles taxes au G-D Luxembourg](#)

vous avez déjà vu un politique faire des lois sensées & réfléchies vous ?

je pense qu'aucun de nous ne vivra assez vieux que pour voir ça !

ils ne connaissent même pas la réalité du terrain ,

les décisions sont prises en fonction des rapports (souvent bien orienté) des conseillers divers qui ne savent même

pas ce qui se passe dans la rue !

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act

p.fichaux / il y a treize années

[Re: De nouvelles taxes au G-D Luxembourg](#)

Pour la France en principe si, bon Volmerange est peu être un cas particulier puisqu'il est en bordurd de frontière.

Nous il vient de passer gratos avant 8 roros.

—
-